

**Bureau du 19 novembre 2001**

**Décision n° 2001-0279**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Cession, par la SNC Rue Bataille, de parcelles de terrain constituant le terrain d'assiette de la rue Auguste Pinton et du prolongement des rues Président Krüger et Gabriel Sarrazin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération en date du 23 septembre 1991, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de création de la ZAC "Espace Transvaal" à Lyon 8° et, par délibération en date du 7 juillet 1998, il a approuvé le plan d'aménagement de zone modificatif.

Dans ce cadre, la SNC Rue Bataille doit remettre gratuitement à la Communauté urbaine, au titre des équipements publics, deux parcelles de terrain formant le terrain d'assiette de la rue Auguste Pinton et du prolongement des rues Président Krüger et Gabriel Sarrazin.

Il s'agit de deux parcelles d'une superficie totale de 6912 mètres carrés et cadastrées sous les numéros 326 et 237 de la section AO ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil en date des 23 septembre 1991 et 7 juillet 1998 et celle n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le dossier d'acquisition sus-visé.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - Les frais** d'actes notariés estimés à 1 494 € (9 800 F) seront à imputer au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 824 - opération 0073.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,